

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROTOCOLE D'ATTRIBUTION DES AIDES DU FONDS SOCIAL REGIONAL

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 27/04/2015

Réuni le : 12/05/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration Adopte le protocole d'attribution des aides du fonds social régional

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Protocole FSR : les membres du conseil d'administration adoptent le protocole d'attribution des aides du fonds social régional.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : 2015-2016 : périodes de formation en milieu professionnel

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 27/04/2015

Réuni le : 12/05/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration Approuve le calendrier des périodes de formation en milieu professionnel pour l'année scolaire 2015/2016

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Périodes de formation en milieu professionnel : le conseil d'administration valide le calendrier des périodes de formation en milieu professionnel pour l'année scolaire 2015/2016 sous réserve des modifications du calendrier scolaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 27/04/2015

Réuni le : 12/05/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit privé

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 27/04/2015

Réuni le : 12/05/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit privé

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code du travail les articles, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8
- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion
- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Nombre de postes :1 Quotité de travail :20 heures Mission confiée :Accompagnement élèves handicapés

Rémunération :940.14 Origine du financement :ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0